

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 novembre 1963.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1964, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 8

COOPERATION

Rapporteur spécial : M. André ARMENGAUD

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Erich Bousch, vice-présidents ; Yvon Coudé du Foresto, Martial Brousse, Julien Brunhes, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Richard, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 549 et annexes, 568 (tomes I à III et annexe 8), 586 (tomes I et II, annexe XII), 595 et in-8° 101.

Sénat : 22 (1963-1964)

PREMIERE PARTIE

L'EXAMEN DES CREDITS BUDGETAIRES

Mesdames, Messieurs,

Le budget de la Coopération pour 1964 s'établit à un niveau inférieur de 5 % à celui de 1963 : 1.062 millions de francs contre 1.117,6 millions.

Plutôt que de distinguer dépenses ordinaires et dépenses d'investissement, comme on le fait pour des budgets traditionnels, nous avons préféré ici, comme l'an dernier, regrouper les dépenses sous deux rubriques :

- le coût des services du Ministère de la Coopération, soit 29,8 millions de francs (contre 24,3 en 1963) ;
- les sommes mises à la disposition du Fonds d'aide et de coopération, soit 1.032,2 millions de francs (contre 1.093,3 en 1963), compte tenu de l'amendement déposé par le Gouvernement, en seconde lecture devant l'Assemblée Nationale.

I. — Les services du Ministère de la Coopération.

Les « frais généraux » du Ministère augmenteront ainsi, d'une année sur l'autre, de 5,5 millions de francs, dont 2,4 millions au titre des mesures acquises et 3,1 millions au titre des mesures nouvelles.

Mis à part un crédit de 401.201 F, qui provient d'un transfert interbudgétaire purement comptable (1), les *mesures acquises* ne sont pas spécifiques au Ministère de la Coopération puisqu'elles concernent la rémunération des agents de la fonction publique.

Parmi les *mesures nouvelles*, les suppléments demandés pour les dépenses de matériel, les frais de déplacement et de représentation interviennent pour un montant de 139.000 F à l'Administration

(1) Mesure n° 7 : prise en charge par le Ministère de la Coopération d'un crédit afférent au fonctionnement du cabinet du Ministre.

centrale et de 40.000 F au Service administratif de Marseille. Les principaux chefs d'augmentation sont donc relatifs aux dépenses de personnel.

A. — *Le renforcement des effectifs de l'Administration centrale (+ 942.641 F).*

L'Administration le justifie par l'extension des tâches qui lui sont dévolues tant dans le domaine de la coopération culturelle et technique (enseignement et formation) que dans le domaine économique et financier (opérations d'investissement, harmonisation des réglementations africaines et françaises dans le cadre de la zone franc, relations avec les organisations internationales).

Elle demande à cet effet la création de 37 emplois (mesure n° 1) — dont 20 correspondent à des emplois de la catégorie A — auxquels s'ajouteront 4 emplois d'opérateurs mécanographes et perforateurs pour le central mécanographique (mesure n° 2).

Ces opérations effectuées, l'effectif de l'Administration centrale atteindra 362 unités.

B. — *Le renforcement des missions permanentes d'aide et de coopération* qui constituent les services extérieurs du Ministère (+ 1.833.338 F).

Il s'effectuera dans une double direction :

1° *Renforcement des effectifs des missions existantes (+ 769.573 F)* pour faire face à l'accroissement des tâches dans les domaines de gestion des personnels d'assistance — le nombre des enseignants augmente d'année en année — des investissements — elles préparent les programmes et surveillent leur exécution sur le double plan technique et financier — et de la formation.

Il est proposé à cet effet de créer 7 emplois de conseillers et 4 emplois de dactylographes.

2° *Extension géographique de l'aide et coopération (+ 1 million 63.765 F)*. Deux nouvelles missions sont créées :

— une en Guinée en vertu des accords de coopération signés à Paris le 22 mai 1963 ;

— l'autre, dans les anciennes possessions belges, Congo, Ruanda et Urundi, à la suite de l'accord de coopération conclu par la France avec ces pays.

Ces opérations nécessitent la création de 10 emplois (2 chefs de mission, 3 conseillers et 5 dactylographes).

S'agissant de la vocation propre du Ministère et de son avenir, votre Commission des Finances avait suggéré, l'an dernier, le regroupement au budget d'un seul département ministériel de tous les crédits d'aide aux pays en voie de développement, crédits actuellement dispersés dans les budgets de la Coopération, des Affaires algériennes et des Affaires étrangères principalement, mais aussi dans les budgets de diverses administrations, telles que l'Education nationale ou les Travaux publics.

Cette suggestion n'a pas encore été suivie d'effet, mais le problème n'en a pas moins été soumis à l'étude d'une commission présidée par M. Jeanneney. Nous espérons que cet organisme tirera les mêmes conclusions que votre Commission des Finances et que, pour la clarté des débats budgétaires et l'information du contribuable français ainsi que des organisations internationales, les crédits de la Coopération — ce nouvel aspect de la vie internationale totalement différent de la diplomatie — seront gérés par un seul et même Ministre.

II. — Le budget du Fonds d'aide et de coopération.

Il est retracé dans quatre chapitres, deux chapitres de fonctionnement et deux chapitres d'équipement :

	1963	1964
	(En millions de francs.)	
Chapitre 36-41. — Contributions diverses	147	160,35
Chapitre 41-41. — Aides et concours divers	567	556,8
Chapitre 58-10. — Equipement administratif (crédits de paiement)	6	5
Chapitre 68-91. — Equipement économique et social (crédits de paiement)	373,3	310
Total	1.093,3	1.032,15

A. — LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 36-41. — *Contributions diverses.*

Les crédits de ce chapitre se sont assez substantiellement accrus (+ 9 %). Ils sont consacrés à toutes les activités qui concourent à assurer le maintien de la culture française qui doit faire face désormais à une active concurrence étrangère de l'Ouest aussi bien que de l'Est.

Le tableau qui suit donne la ventilation des crédits en 1963 et en 1964.

OPERATIONS	CREDITS inscrits en 1963.	CREDITS demandés pour 1964.
	(En francs.)	
Experts	2.500.000	3.500.000
Missions temporaires	1.000.000	1.000.000
Recherche scientifique	58.800.000	65.300.000
Organisation de coopération technique.....	3.000.000	250.000
Coopération culturelle	16.000.000	20.000.000
Radio-télévision	24.500.000	27.250.000
Enseignement formation	36.150.000	39.500.000
Coopération sanitaire et sociale.....	5.050.000	3.550.000
Total.....	147.000.000	160.350.000

Précisons tout d'abord que cette répartition n'est donnée qu'à titre indicatif pour 1964, les affectations devant être décidées par le Comité directeur du F. A. C.

L'augmentation de 1 million sur les crédits « experts » provient principalement de la hausse des rémunérations et des frais de transport. D'ailleurs, des demandes supplémentaires (1.500.000 F) avaient dû être présentées sur ce poste au Comité directeur du F. A. C. dans le courant de l'année 1963.

C'est également à une augmentation de traitements et de salaires qu'est due la majoration de 6.500.000 F qui apparaît sur le poste « Recherche scientifique ». En fait, le crédit demandé permettra simplement de fournir aux Instituts de Recherche les moyens de poursuivre les actions entreprises, à l'exclusion de toute opération nouvelle.

A la rubrique « Coopération culturelle » apparaît une augmentation de 4.000.000 de francs qui provient essentiellement :

- de l'ouverture de nouveaux centres culturels ;
- de l'ouverture de nouveaux circuits de diffusion de livres français (notamment au profit des instituteurs de brousse) ;
- de la production accrue de films éducatifs, ainsi que de la coproduction d'actualités locales en accord avec différents Gouvernements.

L'augmentation des crédits « Radiodiffusion-Télévision » résulte de la mise en place de stations de télévision dans certains Etats. Cette décision ayant été prise par les Gouvernements intéressés, il a paru essentiel de diriger autant que possible vers l'industrie française les commandes du matériel nécessaire.

Les dépenses principales de la rubrique « Enseignement et Formation » sont celles qui sont effectuées pour les bourses et stages.

Au début de 1963, le nombre des bourses d'enseignement supérieur en France était de 1.160 ; 310 bourses nouvelles s'y sont ajoutées à la rentrée d'octobre 1963, portant ainsi le nombre total à 1.470, soit 11.350 mensualités. Ces chiffres traduisent d'ailleurs la politique de restriction du nombre des nouveaux boursiers poursuivie depuis quatre ans :

Bourses accordées en 1961.....	421
Bourses accordées en 1962.....	403
Bourses accordées en 1963.....	380
Bourses accordées en 1964.....	310

A ces dépenses s'ajoutent les indemnités complémentaires versées par le Ministère de la Coopération pour les bourses universitaires accordées en Afrique par le Ministère de la Coopération (1.020 bourses complémentaires à la rentrée d'octobre 1963).

Chapitre 41-41. — *Aides et concours divers.*

Les dépenses classées sous ce chapitre sont de trois ordres, l'assistance technique en personnel, les subventions d'équilibre aux budgets locaux et l'aide militaire. Elles accuseront en 1964 un léger reflux de l'ordre de 2 %.

1° *L'assistance technique en personnel* (391,3 millions de francs contre 352 millions en 1963) sera renforcée notamment en ce qui concerne le personnel enseignant. Au 1^{er} septembre dernier, l'effectif était de 8.758 unités dont 4.046 enseignants, 1.272 techniciens et 862 personnels de santé. Il a augmenté depuis cette date à l'occasion de la rentrée scolaire. Cet accroissement, joint à une augmentation des rémunérations par suite de la révision des index de correction, nécessitera un supplément de 34,3 millions de francs.

Par ailleurs, un crédit de 5 millions de francs est demandé pour l'institution d'un corps de « volontaires du progrès » qui devrait permettre, selon le Gouvernement, de fournir aux gouvernements africains les animateurs et les cadres moyens dont ceux-ci ont le plus urgent besoin pour assurer un minimum de formation technique et culturelle aux masses rurales. Nous donnons en annexe une note fournie par l'Administration sur ce sujet.

2° *Les subventions d'équilibre aux budgets locaux* (117,5 millions de francs (1) contre 145 millions en 1963 (1) et 177,6 millions en 1962).

On constate une sensible déflation d'année en année de l'importance de cette catégorie d'aide ainsi que du nombre des Etats bénéficiaires puisque fin 1962, la République centrafricaine et le Tchad y renonçaient, suivis en 1963 par la Mauritanie et le Niger (2).

L'Etat qui renonce à une subvention pour équilibrer son budget de fonctionnement n'y perd pas pour autant puisqu'il peut recevoir

	1963	1964
(1) Subvention de fonctionnement.....	90,4	65,1
Subvention d'équipement.....	50,2	52,4
Subvention de travaux.....	4,5	
	145,1	117,5

(2) Rappelons pour mémoire qu'en 1963 les subventions aux budgets de fonctionnement se seront élevées à 90,4 millions de francs, représentant 7,31 % de ces budgets.

des subventions d'équipement pour des programmes qui ne sont pas retenus par le F. A. C. ou le Fonds européen. La subvention fait l'objet d'une convention qui permet à l'Etat français d'exercer un contrôle financier et technique sur l'emploi des fonds ; l'Etat bénéficiaire par ailleurs est tenu d'acquérir les matériels correspondants en France ou dans la zone franc. En 1964 ce type d'aide devrait être financé pour un montant de 52,4 millions de francs.

3° *L'aide militaire* (48 millions contre 44 millions en 1963).

Elle s'exerce dans trois directions :

- l'aide directe à Madagascar, la plus importante compte tenu de la position stratégique de la Grande Ile (36 millions) ;
- l'équipement des armées des Etats africains en matériel que le Ministère des Armées ne peut fournir gratuitement (un million) ;
- la prise en charge des dépenses de transport et d'instruction des stagiaires militaires des Etats (9,1 millions pour les stages et 1,1 million pour la rémunération des professeurs civils servant dans les écoles militaires africaines).

B. — LE BUDGET D'ÉQUIPEMENT

Chapitre 58-10. — *Equipement administratif.*

	1963	1964
	(En millions de francs.)	
— Autorisations de programme.....	6	4
— Crédits de paiement.....	6	5

Les crédits inscrits au chapitre 58-10 sont destinés à l'équipement et à l'installation des missions permanentes d'Aide et de Coopération et des centres culturels français dans les Etats africains et malgache.

La dotation de 4 millions doit être répartie ainsi qu'il suit :

— missions permanentes	1.500.000 F
— centres culturels	2.500.000
	<hr/>
	4.000.000 F

En ce qui concerne les missions permanentes, les crédits d'investissements sont consacrés à la construction ou à l'achat d'immeubles pour les besoins propres des missions : logements pour les Chefs de Mission et les Conseillers, bureaux pour les services. Dans certains Etats africains, le Département a participé aux frais de construction d'immeubles abritant les bureaux des Ambassades françaises dans lesquels des locaux ont été réservés aux services administratifs des missions (Mauritanie, Dahomey, Niger, Tchad, Mali, Congo, Gabon, Centrafrique). Les regroupements des services français opérés dans les conditions précitées ont permis de réduire assez sensiblement les frais d'installation des missions permanentes.

Par ailleurs, les constructions de logements pour les membres des missions, ou l'acquisition éventuelle de villas constituent des opérations rentables en ce sens que la pénurie de logements constatée dans la majorité des Etats africains et malgache conduit dans bien des cas les propriétaires à exiger des prix de location hors de proportion avec le service rendu. L'expérience de ces dernières années a d'ailleurs montré que, compte tenu des loyers couramment pratiqués dans les capitales africaines, les constructions réalisées par le Département sont amorties en 7 ou 8 ans en moyenne.

Pour l'installation et l'équipement des centres culturels, le crédit prévu pour 1964 est de 2.500.000 F (contre 4 millions de francs en 1963).

Ce crédit est destiné aux opérations suivantes :

- transfert du Centre Culturel de Dakar ;
- construction des centres culturels de Conakry et Bamako ;
- extension de certains centres culturels existants ;
- amélioration de l'équipement des autres centres.

Chapitre 68-91. — *Equipement économique et social.*

DESIGNATION	1963	1964	
	Budget voté.	Dotation primitive.	Dotation modifiée par amendement gouvernemental.
Autorisations de programme.....	466 »	481 »	446 »
Crédits de paiement.....	373,32	350 »	310 »

Les opérations effectuées à partir du présent chapitre se classent en deux catégories :

— les dépenses générales qui sont, pour la plupart, engagées à l'initiative de la République française ;

— les opérations classées sous les rubriques « Production », « Infrastructure » et « Equipements sociaux » qui sont exécutées par les Etats bénéficiaires après négociations entre les gouvernements intéressés et le Ministre de la Coopération.

Pour 1964, la répartition prévisionnelle des autorisations de programme était la suivante avant l'intervention de l'amendement gouvernemental qui a réduit de 35 millions de francs les autorisations de programme et de 40 millions les crédits de paiement :

1° Les opérations d'intérêt général.

OPERATIONS	MONTANT des crédits.	LOCALISATION des dépenses.	
		France.	Outre-mer.
		(En francs.)	
Etudes générales.....	14.000.000	14.000.000	
Recherche scientifique (investissements outre-mer), recherche géologique et minière	33.500.000		33.500.000
Organismes de coopération technique (B. D. P. A., C. F. D. T., I. G. N.).....	14.000.000	4.000.000	10.000.000
Grands projets (chemin de fer trans- camerounais, port de Cotonou, Mé- kambo, potasses de Holle).....	45.600.000		45.600.000
Radiodiffusion et télévision.....	7.500.000		7.500.000
Enseignement et formation.....	44.500.000	10.000.000	34.500.000
Coopération sanitaire (instituts Pasteur, O. C. C. G. E.)	900.000		900.000
Volontaires du progrès.....	2.000.000	2.000.000	
Recherche scientifique : investissements en France.....	13.000.000	13.000.000	
Total	175.000.000	43.000.000	132.000.000

Pour certaines de ces rubriques (études générales, organismes de coopération technique, radiodiffusion et télévision, coopération sanitaire) il n'était pas possible, en l'état actuel des choses, de fournir de répartition plus détaillée, celle-ci devant d'ailleurs être décidée par le Comité directeur du Fonds d'aide et de coopération.

Quelques indications supplémentaires pouvaient, en revanche, être données sur les autres groupes d'opérations :

a) *Recherche scientifique* : L'utilisation prévue du crédit de 33.500.000 F était la suivante :

— Office de la Recherche scientifique et technique et autres Instituts de recherches.....	5.500.000 F.
— Recherche minière (bureau de recherche géologique et minière).....	28.000.000

b) *Grands projets* : Il n'était pas possible actuellement d'indiquer la répartition de la totalité du crédit de 45.600.000 F. Certaines études techniques ne sont pas encore complètement achevées ; d'autre part, les modalités de réalisation de certains projets sont subordonnées à la conclusion de négociations entre la France, les Etats africains et des groupes financiers étrangers.

Toutefois, on pouvait déjà considérer comme probable que l'utilisation d'une partie de ce crédit serait la suivante :

— Chemin de fer transcamerounais.....	8.000.000 F.
— Port de Cotonou.....	8.000.000
— Potasses de Holle.....	2.500.000

c) *Enseignement et formation* : Sur les 34.500.000 F prévus à cette rubrique 25.000.000 devaient être consacrés à la construction et l'équipement des universités suivantes (prévisions approximatives) :

— Abidjan	7.000.000 F.
— Brazzaville	5.000.000
— Tananarive	8.000.000
— Yaoundé	5.000.000

2° Les programmes de développement.

Ils intervenaient pour 306 millions de francs.

Il n'est pas possible de les ventiler avec précision puisqu'ils seront fonction des demandes. D'après l'expérience acquise, il est probable que leur répartition sera la suivante :

- études et recherches : 13 % ;
- production : 45 % ;
- infrastructure : 27 % ;
- équipements sociaux : 16 %.

L'imputation des économies aux diverses rubriques n'est pas encore intervenue, de telle sorte qu'il n'a pas été possible de mettre à jour les renseignements ci-dessus.

DEUXIEME PARTIE

LA POLITIQUE DE COOPERATION

Sous réserve d'une observation relative à l'effort certain d'investissement et d'adaptation à l'évolution locale des grandes entreprises françaises pratiquant de larges opérations commerciales avec les Républiques africano-malgache, les commentaires de l'an dernier restent d'actualité :

— dispersion des efforts métropolitains et africains et le coût des premiers ;

— mercantilisme de certains pays, partenaires ou non, de la C. E. E. ;

— pression anglo-saxonne en faveur d'une politique d'aide mondialiste aux contours d'autant plus mal définis qu'elle reflète une opposition à toute coordination et camoufle un processus d'aide bilatérale fonction des intérêts industriels et commerciaux des pays donateurs.

Votre Rapporteur se bornera donc, sur ces points, à évoquer à nouveau les préoccupations de votre Commission. L'évolution de la situation en Afrique le conduira en même temps à évoquer des considérations corollaires qui méritent discussion avec le Gouvernement et prises de position claires. En effet certains pays africains ont connu des troubles qui ont menacé, voire même changé les équipes dirigeantes.

— l'attitude de certains pays nord-africains, l'Algérie notamment, où la socialisation progressive, quand elle n'est pas brutale, réduit sensiblement les intérêts européens et fait fuir les étrangers non musulmans, risque de faire tache d'huile si n'apparaît pas de la part des pays donateurs ou prêteurs leur volonté de voir maintenir une certaine éthique dans les rapports entre eux et les bénéficiaires de l'aide.

I. — Rappel des préoccupations antérieures de votre Commission.

Des efforts ont été accomplis de part et d'autre. Notamment la planification en Afrique s'est étendue et, au sein de l'O. A. M. C. E., la confrontation des possibilités de production et de débouchés, déjà amorcée à l'échelle nationale, avec le concours des missions françaises d'assistance technique, exerce une influence sur les décisions comme sur l'articulation des concours de la C. E. E. avec ceux de la France.

Néanmoins, l'expérience française l'a prouvé, la réussite des plans nécessite une appréciation correcte des objectifs et des moyens financiers, matériels et humains à mettre en œuvre ainsi qu'une grande rigueur dans l'exécution.

Diverses remarques doivent être faites à cet égard :

a) Si en matière de programmes les efforts conjoints du F. A. C. et de la Caisse centrale de coopération économique ont permis d'orienter les investissements vers une diversification raisonnée des productions tout en évitant la concurrence inutile, il n'en demeure pas moins que trop d'incertitudes règnent encore sur l'utilisation correcte des fonds fournis par la France.

Il s'agit là, d'une question délicate.

Dans quelle mesure les organismes de contrôle des dépenses publiques françaises peuvent-ils exercer une action en l'occurrence, alors que leur rôle consiste à vérifier sur pièces la conformité des crédits engagés avec les dotations budgétaires et les règles de mandatement ?

Par contre, la Caisse centrale de coopération économique, dont le rôle est largement celui d'une Banque de Développement et qui assure la gestion comptable du F. A. C., pourrait suivre l'emploi des fonds distribués par le F. A. C. Cette procédure s'apparenterait au contrôle technique et financier exercé par le F. E. D. O. M. à l'occasion des concours apportés par la C. E. E. dans le cadre des conventions d'association qu'elle a signées.

Tant que dureront les mécanismes d'aide bilatérale entre un pays industrialisé, ou un groupe de pays industrialisés associés

contractuellement, d'une part, un groupe de pays bénéficiaires d'autre part, un contrôle de cette nature, semblable à celui que les européens connurent avec l'aide Marshall, ne pourra pas être évité.

Un tel contrôle aurait, en outre, l'avantage de mettre un terme aux inquiétudes qui se sont fait jour en France à l'occasion de dépenses diverses dans les Républiques africano-malgache dont l'utilisation paraît contestable. Le rapport de l'an dernier de votre Commission en a donné des exemples.

En effet, le repli sur l'hexagone rend l'opinion publique française plus sensible à l'attitude des pays auxquels la France apporte son concours.

Au moment où les besoins d'équipement de la Métropole sont immenses, sous la poussée démographique et sous la pression de l'aménagement régional où les dépenses publiques sans cesse croissantes seront soumises aux charges du dédommagement et de la réinstallation des Français rapatriés, on ne peut méconnaître la menace de réactions d'une population consciente de la priorité de ses préoccupations : enseignement, logement, équipements sociaux, investissements collectifs conditionnant la vie métropolitaine.

L'effort français à l'égard des pays sous-développés est en valeur relative très important, témoin les deux tableaux ci-après, le premier relevant les moyens financiers mis par les pays européens, les Etats-Unis, le Japon, le Canada, à la disposition des pays en voie de développement, le second décomposant les dépenses de la France au titre des fonds publics dans les Etats et Territoires en cause.

(Bulletin de l'O. C. D. E.)

(En millions de dollars des Etats-Unis.)

	ALLEMAGNE	BELGIQUE	CANADA	DANEMARK	ETATS-UNIS	FRANCE	ITALIE	JAPON	NORVEGE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME-UNI	TOTAL
A. — Total net des moyens financiers fournis par le secteur privé (B+C)	681,4	n.d.	n.d.	12,4	(4.520)	(1.380,5)	278,0	281,9	3,1	(140,5)	n.d.	(836,7)	(3.400)
B. — Total net des moyens financiers fournis par le secteur public	426,9	96,9	50,3	8,5	3.606	995,9	66,4	165,1	1,5	85,7	37,3	416,7	5.957
Total net des contributions fournies par le secteur public à titre bilatéral	324,6	68,6	37,4	0,7	3.323	879,2	34,9	158,0	1,3	42,0	37,2	377,2	5.289
I. Dons	107,7	65,6	22,2	0,8	1.339	771,7	34,5	74,6	1,3	37,8	3,1	214,7	2.673
dont réparations et indemnisations	70,0	»	»	»	»	»	20,2	66,8	»	»	»	»	157
II. Prêts remboursables dans les monnaies des pays bénéficiaires	»	»	»	»	435	»	»	»	»	»	»	»	435
III. Transfert de ressources correspondant à des ventes contre monnaies des pays bénéficiaires (déduction faite des ressources procurées aux pays donateurs par l'utilisation de ces monnaies)	1,5	»	»	»	869	»	»	»	»	»	»	»	871
IV. Prêts d'une durée supérieure à 5 ans, nets	215,4	3,0	15,2	-0,1	684	107,5	0,4	83,4	-0,1	4,3	34,1	162,5	1.310
1. Prêts d'une durée supérieure à 5 ans, bruts	244,8	4,0	20,4	»	926	146,2	14,9	115,1	»	5,2	34,2	187,3	1.698
a) Prêts d'une durée supérieure ou égale à 20 ans	29,3	»	»	»	329	33,7	»	»	»	5,2	31,3	152,9	586
b) Prêts d'une durée supérieure à 10 ans, mais inférieure à 20 ans	178,9	»	5,5	»	457	76,3	»	18,9	»	»	1,6	2,5	744
c) Prêts d'une durée supérieure à 5 ans, mais ne dépassant pas 10 ans	35,6	4,0	14,8	»	140	29,2	14,9	96,2	»	»	1,3	31,9	368
2. Montants perçus au titre de l'amortissement	29,4	1,0	5,2	0,1	242	38,7	14,5	31,7	0,1	0,9	0,2	24,8	389
V. Montant net des contributions fournies aux organismes multilatéraux	192,3	28,3	12,8	7,8	278	116,7	31,5	7,1	0,2	43,7	0,1	39,5	668
a) Dons et versements au titre de souscription en capital	105,3	28,3	12,8	7,9	278	115,7	19,0	8,6	6,0	43,7	0,1	39,5	665
b) Achats d'obligations, de créances et de participations	-3,0	»	»	-0,1	»	1,0	12,5	-1,5	-5,8	»	»	»	3
C. — Montant net des moyens financiers fournis par le secteur privé	254,5	n.d.	n.d.	3,9	(914)	(384,6)	211,6	116,8	1,6	(54,8)	n.d.	(420,0)	(2.443)
I. Investissements directs et autres prêts nouvellement accordés	150,5	n.d.	n.d.	2,6	(719)	234,6	169,5	82,4	1,6	(27,5)	n.d.	(399,1)	(1.982)
1. Investissements directs (y compris les bénéfices réinvestis)	92,6	n.d.	n.d.	2,6	(517)	n.d.s.	143,3	68,4	0,8	-12,2	n.d.	(399,1)	(1.289)
dont les bénéfices réinvestis	44,0	n.d.	n.d.	n.d.s.	(336)	n.d.s.	n.d.s.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.s.	n.d.s.
2. Autres opérations en capital et investissements de portefeuille du secteur privé	57,9	n.d.	n.d.	»	202	n.d.s.	26,2	14,0	0,8	39,7	17,4	n.d.	(353)
II. Crédits privés à l'exportation garantis d'une durée supérieure à 5 ans	104,4	23,3	»	1,3	35	n.d.	24,2	33,7	»	16,0	»	13,7	(297)
III. Investissements de portefeuille dans les organismes multilatéraux, nets	-0,4	-1,9	8,6	»	160	11,0	17,9	0,7	»	11,3	»	7,2	214
Pour mémoire (non compris ci-dessus) :													
a) Prêts d'une durée supérieure à 1 an, mais ne dépassant pas 5 ans nets	22,8	»	»	0,9	-5	»	42,9	2,9	»	»	3,6	3,0	71
b) Crédits privés à l'exportation garantis d'une durée supérieure à 1 an, mais ne dépassant pas 5 ans, nets	72,3	12,1	5,0	n.a.	12	33,6	74,8	1,2	2,4	0,3	»	28,3	97
nd : non disponible.													
nds : compris dans le total mais non disponible séparément.													

Dépenses de la France au titre des pays sous-développés en 1963.

(Annexe à la loi de finances.)

PAYS DESTINATAIRES	AIDE civile.	AIDE militaire.	PRETS
(En millions de francs.)			
1. Aide bilatérale :			
Algérie	1.254,49	0,06	
Maroc	73,99	25,30	} 150
Tunisie	57,50	0,20	
Cambodge, Laos, Vietnam.....	38,11	33,50	
Afrique noire d'expression française....	1.184,71	131,70	175
T. O. M.....	121,83	»	2
Autres pays.....	64,50	0,20	1,67 (Chili)
2. Aide multilatérale.....	215,40	»	
Total	3.010,53	190,96	330,31

Ainsi, pour un produit national plusieurs fois plus faible que celui des Etats-Unis, la France consent une aide égale à 30 % de la leur, double de celle de l'Allemagne, supérieure de 50 % de celle de la Grande-Bretagne.

Sans doute l'évolution du commerce entre la France et les Républiques africano-malgache est-elle dans l'ensemble favorable. Au cours des années 1960, 1961, 1962 le solde de la balance commerciale française avec l'ensemble des républiques africano-malgache a été positif : 39 millions en 1960, 24 en 1961, 55 en 1962, alors qu'il était négatif en 1959 (—242 millions).

La France est demeurée le principal importateur desdites Républiques dont elle absorbe environ 60 % des exportations et qui importent en France près de 60 % de leurs besoins.

Cela tient aux préférences tarifaires et contingentaires comme au soutien des cours que la France accorde aux Républiques africano-malgache.

Mais en vertu des accords de coopération conclus entre la C. E. E. et l'Afrique francophone dans le cadre de la Convention d'association récente, les surpris et restrictions quantitatives exis-

tant à l'intérieur de la zone franc vont disparaître au fur et à mesure et dès 1964 ce sera le cas pour le coton, le poivre, l'huile de palme, la gomme arabique, le coco râpé.

Cette situation risque de porter atteinte à l'équilibre économique des Républiques africaines *si cette réduction des garanties offertes par la France n'est pas largement compensée par un accroissement des débouchés dans les autres pays de la C. E. E. et un soutien des cours corrects plus étendu à l'échelle européenne*, sous l'effet du tarif extérieur commun.

Il est trop tôt pour préjuger les résultats à attendre de cette nouvelle situation. Votre Commission se borne, pour l'instant, à constater que la France seule, réserve faite de l'effort belge vis-à-vis du Congo (Léopoldville), achète près de quatre fois ce qu'achètent tous ses partenaires réunis, comme l'a relevé une étude récente publiée par les services du Parlement européen (1).

A l'aide publique s'ajoutent les contributions des entreprises. Mais celles-ci sont elles-mêmes soumises à certains impératifs. Ainsi, les concours que pourront apporter les capitaux privés doivent être assurés d'une certaine rentabilité et d'une certaine stabilité, ce qui signifie sans doute l'octroi de garanties de caractère politique et une codification raisonnable des conditions de tels investissements, voire la recherche de structures nouvelles (voir rapport de l'an dernier, pages 29 à 32), mais aussi des garanties de débouchés pour les productions africaines qu'ils auront financées. Et à cette stabilité de débouchés de l'Afrique francophone s'oppose la course aux matières premières tropicales le meilleur marché par les industriels des autres pays que le nôtre.

Une application correcte de la préférence tarifaire et la conclusion de contrats à long terme entre producteurs africains et clientèle européenne faciliterait la réalisation des plans africains. Mais elles se heurtent à une double difficulté :

— la tendance politique à l'unité africaine qui devrait conduire à rendre plus solidaires les républiques anglophones dont certaines détiennent des positions dominantes en matière de productions tropicales et les républiques francophones en général moins riches, ne va pas de pair avec la coordination des tâches du fait des rivalités de caractère commercial que décèlent la compétition entre pays fournisseurs et les habitudes de certains pays importateurs ;

(1) Voir P. E. n° 10284, pp. 65 à 69.

— l'attitude strictement mercantile, d'ailleurs traditionnelle, de la Hollande et de l'Allemagne, voire des Etats-Unis, qui ne s'intéressent à des investissements africains que pour s'assurer contractuellement des sources d'approvisionnement bon marché ou des débouchés certains pour divers biens d'équipement, pousse à des concours bilatéraux dispersés.

Ainsi prend toute sa valeur la nécessité d'une politique commune à l'échelle de l'Europe et du monde Atlantique à l'égard du tiers monde. *Cela suppose une confiance réciproque plus grande et moins d'indépendance d'attitude de chacun des partenaires occidentaux plus de vues prospectives sur la forme de la coopération entre l'Occident et le tiers monde.*

L'actuelle dispersion des efforts européens, réserve faite de l'attitude prudente de certains pays dont le concours se limite à une participation aux instances internationales de l'O. N. U. et à ses agences spécialisées, a, en tous cas, une conséquence : la France s'intéressera aux pays neufs autres que les Républiques africano-malgache dans la mesure où l'effort qu'elle y dispense, du point de vue financier et commercial, au bénéfice de ces dernières, est relayé largement par ses partenaires européens.

A ce sujet, l'attitude du Gouvernement allemand à l'égard des instances européennes et de la préférence communautaire constituera un test de sa sincérité en matière de solidarité européenne et d'aide coordonnée aux Républiques associées à la C. E. E.

Il apparaît ainsi que les craintes exprimées l'an dernier demeurent et qu'une politique de rigueur financière quant à nos dépenses en Afrique doit aller de pair avec une action vigoureuse qu'il faut mener à l'égard de nos partenaires européens, comme de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, pour que soit enfin instaurée une action coordonnée à l'échelle occidentale qui ne soit pas fondée — contrairement au cas de la France — sur la poursuite de profits commerciaux ou de positions politiques nationales.

II. — L'évolution de la situation en Afrique depuis Evian.

Deux observations paraissent nécessaires à ce titre :

a) L'évolution qui s'est fait sentir dans les équipes dirigeantes de certaines républiques d'Afrique Noire ne peut être indifférente à votre Commission des Finances.

Non point parce que le remplacement d'une équipe par une autre la concerne puisqu'il s'agit d'une question de politique intérieure qui regarde chaque Etat associé, mais parce qu'elle est attachée à l'utilisation la meilleure des crédits et des subventions en faveur des Etats africains, dans l'intérêt de ces Etats et de leurs populations.

Plus en effet les Gouvernements africains éviteront les dépenses de caractère discutable et de rentabilité économique et sociale faible ou nulle, plus les plans nationaux de développement seront sérieusement établis et réalisés dans les délais prévus, à condition qu'ils soient raisonnables, plus ils seront coordonnés entre eux, plus seront appréciés les résultats de la coopération et plus sera grande la stabilité politique dans les pays en cause.

D'où l'intérêt qui s'attache à faire un effort accru en faveur de la formation des cadres africains afin d'augmenter le nombre d'hommes dont la culture générale développe le sens des responsabilités et dont la présence aux postes de direction assure une certaine stabilité politique.

Aussi semble-t-il opportun, devant l'effort d'assainissement et de modernisation qui apparaît dans les Républiques africano-malgache, de bien marquer le désir de la France de maintenir dans l'esprit qui l'a animé jusqu'à présent la politique d'aide et de coopération qui se traduit dans le budget du Ministère de la Coopération, tout en cherchant sans cesse à en améliorer le rendement avec le concours des Etats bénéficiaires.

Et ceci rejoint notre remarque antérieure sur la rigueur nécessaire en matière de dépenses en Afrique.

b) La brutalité avec laquelle, en Algérie, ont été rompues les clauses essentielles des accords d'Evian, notamment au titre des garanties assurées aux Français, par opposition avec l'attitude coopérante actuelle du Mali et de la Guinée, dont nous avons été séparés par des oppositions doctrinales, soulève une question de principe.

Dans quelle mesure l'opinion publique française — dont les besoins métropolitains ont été rappelés ci-dessus — admettra-t-elle indéfiniment qu'une aide massive soit apportée sans discrimination à ceux qui respectent les intérêts français et les biens des personnes et à ceux qui n'ont aucun égard pour les signatures échangées et les engagements pris par eux ?

Nos amis africains ont répondu d'eux-mêmes à cette question, témoin le colloque interparlementaire tenu à Rabat du 10 au 14 juillet 1963.

On peut lire, dans le procès-verbal du 6 septembre dernier de la Commission pour la coopération avec les pays en voie de développement du Parlement européen (1), que les délégués des Etats africains associés avaient suivi avec une bienveillance mitigée les déclarations des représentants nord-africains. « Ils ont la sensation d'avoir trouvé, aux termes de négociations difficiles, mais « conduites en toute indépendance, une forme de coopération « avantageuse pour eux, à savoir l'association, et ne voudraient « naturellement pas que d'autres pays africains obtiennent des « avantages équivalents sans assumer des obligations semblables. « Certains considèrent l'attitude des Nord-Africains comme démagogique. »

En d'autres termes, les pays où les intérêts français, et étrangers en général, sont respectés, notamment sous le couvert de conventions d'établissement ou d'accords sur les garanties offertes aux investissements privés, trouveraient mauvaise et peu équitable une grande charité à l'égard de pays dont l'attitude serait moins correcte que la leur.

Ainsi, laisser s'étendre les nationalisations en Algérie sous la forme d'une véritable spoliation, alors qu'elles ne touchent, en fait, que les entreprises appartenant à des Français, voire des Européens, sans en tirer des conséquences sur le volume des concours effectivement consentis, constituerait une incitation fâcheuse.

Il ne faut, en conséquence, pas s'étonner s'il apparaît nécessaire, aux yeux du Sénat, de tenir compte, dans le volume de l'aide apportée, de l'attitude des pays bénéficiaires à l'égard des intérêts français moraux et matériels et, plus généralement, des intérêts légitimes des pays prêteurs ou de ceux avec lesquels des accords ont été conclus en toute indépendance de part et d'autre.

(1) Parlement européen n° 10482, annexe I, page 5.

LES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

La discussion en commission a porté essentiellement sur l'aspect politique du budget de la Coopération et, accessoirement, sur un poste du budget.

Sur ce deuxième point, les interventions de MM. Roubert, Fléchet, Bonnefous et Courrière ont fait apparaître un grand doute sur l'efficacité du rôle des « volontaires du progrès » dont le rôle est défini à l'annexe I.

Il ne leur a, en effet, pas semblé évident qu'il soit très rentable pour les pays d'Afrique d'utiliser des jeunes gens, pleins de bonne volonté, mais pauvres en connaissances spécialisées, pour assurer l'encadrement des jeunes africains à la recherche d'une activité locale utile à la collectivité. Mieux vaudrait renforcer l'assistance technique, disposant de cadres formés à la tâche qui les attend.

Pour ces raisons, la Commission a décidé de disjoindre les deux dotations de 5 millions de francs et 2 millions de francs figurant aux chapitres 41-41 et 68-91.

Sur le premier point, un débat plus large s'est engagé. M. Edouard Bonnefous a, en particulier, soutenu la thèse :

— que l'assistance bilatérale fondée essentiellement sur des dons présentait deux inconvénients : l'un dû au contrôle très modéré de l'emploi des fonds accordés, l'autre dû à la réaction prévisible d'une population française soucieuse du poids d'une aide qui prélèverait, sans que son avantage national apparut, une part importante du revenu national ;

— qu'il fallait s'orienter vers une aide multilatérale à l'échelle mondiale, chacun des pays industrialisés devant apporter une contribution comparable en proportion à l'œuvre commune d'aide aux pays du Tiers Monde, ladite aide constituant ainsi, à des fins de solidarité, une activité marginale accessoire à celles traditionnelles consenties à l'échelon national.

Votre Rapporteur fit observer que le principe de multilatéralisme avait été défendu par la France devant l'O. N. U. à plusieurs reprises avant 1959, mais qu'il s'était heurté dans la pratique, en dépit d'affirmations contraires, au désir des Etats-Unis et de l'U. R. S. S. de maintenir leur assistance bilatérale par priorité et que, dès lors, il n'était pas aisé de passer, sans une modification d'attitude des deux plus puissants pays industriels, d'un système imparfait à un autre théoriquement plus séduisant et neutre du point de vue politique.

Au surplus, l'aide multilatérale n'améliorerait pas de son seul fait les conditions d'emploi comme la destination des fonds fournis aux pays sous-développés.

Le débat ne put évidemment épuiser le sujet. Toutefois, il fut possible d'en tirer une conclusion pour l'immédiat :

— améliorer autant que faire se peut le fonctionnement des mécanismes actuels de manière à utiliser le mieux possible les fonds réservés aux pays assistés ;

— nuancer l'aide en fonction de l'attitude des pays bénéficiaires à l'égard des pays donateurs ou prêteurs, de manière que soit respectée une éthique de la coopération ;

— amorcer des discussions sérieuses à l'échelon gouvernemental et avec le concours des instances européennes afin d'harmoniser les politiques d'aide des pays membres de la C.E. E. et d'en faire une œuvre commune dont la charge soit répartie de façon comparable entre les partenaires ;

— étendre les conversations à l'échelle du monde occidental afin de mieux ajuster les charges et éviter une politique des prix, des matières premières tropicales qui s'exerce au détriment des pays producteurs ;

— reprendre la discussion devant le Parlement et l'opinion en fonction des résultats obtenus.

*

* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, et compte tenu des amendements qu'elle vous propose, votre Commission des Finances vous invite à voter le budget de la Coopération pour 1964.

ANNEXES

ANNEXE I

NOTE SUR LES VOLONTAIRES DU PROGRES

Le projet de création du mouvement des Volontaires du Progrès répond à un double objectif :

a) Utiliser le potentiel d'enthousiasme et le besoin de contacts qui existent chez de nombreux jeunes Français, attirés par les problèmes que pose le développement des pays d'Outre-Mer ;

b) Aider les populations rurales des Etats africains et malgache à prendre conscience de leurs responsabilités en soutenant l'effort d'animation poursuivi par leurs propres gouvernements.

Les jeunes Etats qui viennent d'accéder à l'indépendance souffrent en effet de la disparité qui apparaît entre l'activité de quelques centres urbains et la stagnation des habitants de la brousse.

Notre coopération sous ses diverses formes et le concours de notre Assistance Technique seraient stérilisés si ces différences dans les niveaux de vie n'étaient pas progressivement atténuées.

La mission des jeunes volontaires sera de favoriser l'animation des populations rurales en s'insérant dans diverses formes d'action collective et en les développant.

Pour lancer le Mouvement, il a été fait appel au concours des Mouvements de Jeunesse et des Organismes professionnels qui orientent une partie de leurs activités vers les pays d'Outre-Mer. Les premiers ont déjà à leur actif quelques résultats encourageants. Les seconds ont les moyens techniques et les instruments qui permettront un soutien efficace des opérations sur place et garantiront la reconversion en France des Volontaires au terme de leur mission.

I. — Forme juridique et structure du Mouvement.

Une association placée sous le régime de la loi de 1901, et reconnue d'utilité publique a été constituée.

Elle est présidée par le Ministre délégué chargé de la Coopération, et composée des représentants des Organismes et des Mouvements de Jeunesse intéressés par le projet et que leurs activités désignent pour y participer. Un comité directeur définit les buts du Mouvement et arrête un programme d'actions de développement.

Un Délégué Général a la responsabilité de l'exécution des directives du comité et de l'administration de l'association. Il est secondé par plusieurs adjoints chargés, respectivement, du recrutement, de la formation et des stages en France, de la formation et des stages en Afrique, du secteur de l'animation rurale, de celui de l'animation artisanale et de celui de l'animation sanitaire, enfin des problèmes de reconversion des Volontaires.

L'association est soumise au Contrôle Financier de l'Etat dans les conditions prévues par le décret du 25 octobre 1935.

II. — Choix des Volontaires et définition des tâches.

Les problèmes posés par le recrutement, la sélection et la formation des Volontaires sont complexes et délicats. Un minimum de qualification est indispensable afin d'éliminer les « contre-témoignages ». Compétences techniques élémentaires et valeur morale sont également précieuses dans une tentative de cette nature.

Une double série de stages est organisée. Les premiers permettent une sélection en France des Volontaires en fonction de critères physiques, techniques et psychologiques. Les seconds, qui se dérouleront en Afrique, révéleront les réactions des candidats placés dans la situation et le milieu où sera appelée à se dérouler leur action.

La durée du volontariat ne doit pas dépasser deux ans.

Trois types d'opérations sont retenues dans une première période :

a) *Opération d'animation rurale.*

Elles auront pour objet de prolonger les résultats obtenus par les services agricoles de notre assistance technique : amélioration des plantations vivrières ; développement du petit élevage ; aménagement des habitats de campagne grâce à des constructions de puits, de citernes, et à de petits travaux d'irrigation.

b) *Actions d'amélioration sanitaire.*

Liées aux réalisations des organismes officiels, ces actions auront pour but de les prolonger dans le temps, de créer des réflexes chez les Africains et Malgaches et de les habituer à certaines règles d'hygiène élémentaire.

c) *Artisanat et petite industrie.*

Il s'agit de fixer sur place les jeunes Africains et Malgaches sortis des écoles professionnelles afin d'éviter qu'ils ne s'installent dans les grands centres. Pour cela il paraît souhaitable de développer des petits établissements adaptés aux techniques modernes, et susceptibles d'utiliser leurs services (ateliers de dépannage, garages).

Le coût de l'entretien des jeunes Volontaires pendant leurs stages et leur séjour Outre-Mer, les dépenses de leur réinstallation en France, de leur recyclage et de leur recasement seront couverts par l'Association. Les Volontaires recevront une rémunération, en partie bloquée (constitution d'un pécule) et en partie versée directement, à charge pour eux de vivre par leurs propres moyens.

L'implantation sera légère. Les résidences, en matériaux du pays, seront comparables à celles des habitants (incidence sur l'état d'esprit des populations locales). Mais il faudra prévoir des possibilités d'aménagement intérieur impliquant un minimum de confort (réfrigérateur, douche, moustiquaire) et assurer un moyen de transport.

Les équipes de volontaires seront composées de trois à huit jeunes selon la densité d'implantation.

Ces opérations ne seront pas lancées en ordre dispersé mais, au contraire, concentrées dans une même région.

III. — Rapports avec les collectivités locales.

Rien ne sera fait sans l'approbation et l'adhésion des Gouvernements. Les principes et les modalités de l'intervention de l'association seront établis en accord avec eux. Cet accord sera confirmé au niveau des autorités locales responsables : circonscription territoriale et commune par un protocole fixant, dans le détail, les conditions de l'existence et de l'activité des volontaires. Ces protocoles établis pour chaque opération seront annexés à une convention générale passée avec chacun des Etats désireux de bénéficier de l'action du Mouvement.

La bonne harmonie avec les populations et l'animation de celles-ci seront fonction du degré de consentement des pouvoirs publics. La moindre difficulté dans ce domaine doit provoquer le repli immédiat de l'équipe de Volontaires en place.

Lorsque le recensement des régions présentant les conditions les plus favorables pour l'implantation d'un ensemble d'équipes de Volontaires sera achevé, le comité directeur procédera à un choix limité des secteurs retenus. Leur nombre sera, dans une première période, très faible et concernera deux ou trois Etats.

IV. — Dates de mise en œuvre du projet.

Le premier stage de sélection et de formation débute en novembre au Centre aéré de Meudon. Il durera six semaines. Les cinquante premiers Volontaires du progrès partiront en République Centrafricaine courant janvier 1964. Chaque stage permettra de sélectionner une cinquantaine de candidats. Il est envisagé d'organiser trois stages au cours de l'année 1964. A la fin de l'année prochaine, l'effectif pourrait donc être de deux cents unités.

ANNEXE II

PRINCIPALES REALISATIONS ECONOMIQUES EN COURS

République fédérale du Cameroun.

La principale réalisation économique en cours est le lancement du *chemin de fer Transcamerounais*. A la suite d'une décision internationale de financement (réunion de Paris de juin 1961), la concrétisation effective des décisions intervenues à cette occasion peut être résumée de la façon suivante :

— financement des études du tracé, de Yaoundé jusqu'à Ngaoundéré (705 kilomètres), et du réseau routier affluent au premier tronçon (Yaoundé—Goyoum, 330 kilomètres), entièrement assuré sur les crédits F. A. C. 1961 et 1962 pour un montant de 617,5 millions C. F. A. ;

— financement des travaux proprement dits de la voie jusqu'à Goyoum (330 kilomètres) assuré conjointement par le Fonds européen de Développement pour 15/23 et l'U. S. A. I. D. pour 8/23. Les conventions de financement correspondantes sont intervenues respectivement le 16 janvier 1963 pour le F. E. D. (autorisation d'engagement de 3.703 millions C. F. A. sous forme de subvention) et en juillet 1963 pour l'U. S. A. I. D. (9.200.000 dollars sous forme d'emprunt à 40 ans, à 0,75 % comportant un différé d'amortissement de dix ans, soit 2.272 millions C. F. A.). Pour maintenir un rapport fixe, le montant primitif de la subvention du F. E. D. (15 millions de dollars ou 3.703 millions C. F. A.) sera porté ultérieurement à 17.500.000 dollars, soit 4.322 millions C. F. A.. Les appels d'offres doivent être jugés avant la fin de l'année et le premier coup de pioche est prévu pour début 1964 ;

— un prêt de 300 millions C. F. A. consenti par la Caisse centrale de Coopération économique pour contribution à l'équipement en matériel roulant correspondant.

On peut estimer que l'ensemble de l'opération dont le financement est acquis, études de la totalité du tracé, travaux, équipements et réseau routier affluent du premier tronçon, atteindra 9 milliards C. F. A. et sera mené à bien en 1967.

*
* *

Depuis début 1963, divers projets en matière *d'industrialisation* ont évolué favorablement. Parmi ceux-ci, il convient de citer :

— les grands moulins de Douala (investissements de l'ordre de 1 milliard C. F. A.) ;

— une usine d'allumettes, dont la production concernera à la fois le Cameroun et l'Union douanière équatoriale (investissements minima de 200 millions C. F. A.) ;

— une usine de parfum (50 millions C. F. A. en cinq ans), une bonneterie (60 millions C. F. A.), une usine de peinture, des forges au Cameroun occidental.

Les usines Bata (2,2 millions de paires de chaussures) et Socatral (tôles d'aluminium), à Edéa, sont entrées en production.

Une société d'études pour une cimenterie dans le Nord-Cameroun, d'une capacité de 30.000 tonnes, vient d'être constituée avec des concours privés.

République Centrafricaine.

Les principales réalisations à signaler dans la R. C. A. sont les suivantes :

— réfection des routes et construction de ponts pour un montant d'environ 450 millions C. F. A., sur financement du F. E. D. ;

— fourniture, par le F. E. D., de 237,5 millions C. F. A. de matériel de travaux publics ;

— une opération de diffusion de l'élevage bovin en milieu sédentaire centrafricain pour 290 millions C. F. A. sur financement du F. E. D. Prévision d'importation d'Afrique de l'Ouest de 3.000 à 3.500 têtes de bétail ;

— le F. E. D. a également aménagé des points d'eau pour environ 200 millions C. F. A. ;

— mise en train d'une briquetterie-faïencerie à Bangui.

République du Congo.

L'année 1963 marque, en quelque sorte, un palier entre les réalisations spectaculaires qui viennent d'être achevées (voie ferrée Comilog) et celles qui sont prévues à brève échéance (mise en exploitation du gisement de potasse de Holle).

Les grands problèmes économiques permanents demeurent :

— la réorganisation de la production agricole (action B. D. P. A. en matière d'animation et d'encadrement) et de la commercialisation des produits ;

— le perfectionnement du réseau de circulation et des transports (axe routier Nord—Sud, port de Pointe-Noire, navigation fluviale).

Les grands projets de demain sont :

— l'exploitation des potasses de Holle : 15 milliards C. F. A. d'investissements prévus pour une production de 350.000 tonnes par an ;

— une cimenterie à Loutété ;

— l'extension des activités de la S. I. A. N. ;

— la construction d'un entrepôt frigorifique à Pointe-Noire ;

— l'implantation d'une importante industrie de conserverie par la firme américaine Libbys ;

— et, pour mémoire, le barrage du Kouilou.

République de Côte-d'Ivoire.

Les réalisations dans le domaine industriel sont les suivantes :

— production d'énergie électrique : deux projets sont en cours de réalisation :

* Construction d'une deuxième centrale hydro-électrique à Ayamé II (puissance installée 30.000 kW, productibilité moyenne annuelle de 150 millions de kWh) ;

* Installation à Abidjan d'une centrale thermique à turbines à gaz de 12.000 kW, installation d'une ligne à haute tension entre Abidjan et Bouaké.

— Depuis quelques années se sont implantées en Côte-d'Ivoire et particulièrement dans la région d'Abidjan toute une série de petites et moyennes industries :

* Industries alimentaires (brasserie, conserverie, usine de café soluble, etc.), diverses industries de corps gras, produits chimiques, peinture et transformation de matière plastique, les industries de transformation du bois, des industries textiles (une usine d'impression sur tissus est en voie de construction), des industries mécaniques et métalliques (réalisation d'ensembles métalliques, mobilier de bureau, montage de climatiseurs, etc.) ;

Il convient de signaler surtout la mise en route en avril 1962 d'une chaîne de montage Renault ;

* Enfin, les industries du bâtiment et des travaux publics ont pris une extension considérable depuis quelques années (construction d'importants ensembles administratifs et de groupes de logements de différents standing, construction prévue d'un deuxième pont sur la lagune entre Abidjan-Plateau et Treichville, d'un coût prévisible d'environ 2 milliards C. F. A.).

— Il faut citer d'autre part, parmi les projets dont la réalisation doit débiter incessamment :

* La raffinerie de pétrole d'une capacité de traitement d'environ 750.000 tonnes par an pour laquelle la Société ivoirienne de raffinage a lancé un appel d'offres ;

* La création d'un vaste entrepôt frigorifique ;

* L'installation d'une usine d'engrais.

Dans le domaine rural, la Côte-d'Ivoire poursuit depuis deux ans le programme dont les grandes lignes peuvent se définir de la façon suivante :

— limitation des plantations de café et reconversion de cette culture dans certaines zones moins favorables ;

— limitation des plantations de cacao et régénération des cacaoyères ;

— développement de la culture du coton, du palmier, du cocotier et, dans un avenir un peu plus éloigné, de l'hévéa.

Sont en cours les études concernant la reconversion à effectuer dans certaines zones de production caféière ainsi que des possibilités de développement de la culture du palmier et du cocotier. En cours de réalisation aussi les champs semenciers ou jardins grainiers de palmiers, de cocotiers et d'hévéas ainsi qu'une importante opération de régénération des cacaoyères et d'implantation du coton Allen.

République du Dahomey.

Les réalisations économiques en cours en République du Dahomey concernent l'agriculture, l'industrialisation et les transports :

— source principale des exportations, la palmeraie fait l'objet de plusieurs projets de plantations que complète la rénovation des palmeraies anciennes. L'opération la plus importante est financée par le Fonds Européen dans la région du Mono (plantation de Houin). 1.000 hectares de plantations neuves ;

— pour transformer les produits du palmier, deux usines sont en cours de réalisation, une huilerie de palme annexée à la plantation de Houin, et une huilerie de palmistes que doit installer une firme allemande (Coutinho Cavo et C^e) avec la garantie du Gouvernement de la République Fédérale. A noter également un projet d'huilerie d'arachides et un projet de cimenterie ;

— les travaux de construction du port de Cotonou financés par le F. A. C. atteignent la phase terminale. L'état d'avancement des travaux est satisfaisant et leur coût global restera dans les limites de l'évaluation présentée en août 1959 au Comité Directeur du F. A. C.

République du Gabon.

Après la mise en exploitation de ses richesses en pétrole (1959), en uranium (1960) et en manganèse (1962), le Gabon continue à se trouver confronté avec d'importants problèmes économiques.

Le plus important et le plus actuel est l'aménagement de l'infrastructure routière en deuxième zone d'exploitation forestière. Un milliard C. F. A. y a déjà été dépensé et 2,5 milliards sont encore nécessaires que le Gabon pense se procurer sur ses ressources propres ou par voie d'emprunt.

Vient ensuite le projet de création d'un complexe hydroélectrique à Kinguélé, destiné à alimenter une usine de cellulose de 100.000 tonnes. Ce projet est encore au stade des études mais les premiers résultats sont assez satisfaisants pour que l'on envisage, dès 1964, la construction de la route d'accès à Kinguélé.

Les autres projets industriels se trouvent à un stade moins avancé. Des études sont actuellement en cours concernant :

- une cimenterie près de Port-Gentil ;
- une raffinerie de produits pétroliers ;
- l'exploitation du gisement de fer de Mekambo : 1 milliard de tonnes de réserves sûres en hématites à 65 % de teneur, mais obligation de construire un chemin de fer de 700 kilomètres et un port minéralier à Owendo.

En matière de production agricole, par contre, les intentions gouvernementales demeurent imprécises.

République de Haute-Volta.

Dans le domaine industriel les réalisations sont extrêmement limitées ; tout au plus peut-on mentionner : un centre de tannage financé sur programme F. A. C. 1962 et actuellement en cours de réalisation. Cet établissement doit permettre la préparation sur place de tanin végétal, un tannage et le travail du cuir de production locale, enfin le séchage et l'arsenicage de certaines peaux. Le but poursuivi est en même temps la formation d'artisans locaux. La capacité de traitement de l'usine doit être d'environ 20 à 25.000 peaux.

On peut mentionner aussi deux projets actuellement en cours de discussion et susceptibles d'être financés par l'aide allemande : la construction d'une usine textile de 7.500 broches d'un coût d'environ 550 millions C. F. A. et d'une huilerie-savonnerie de 350 millions C. F. A.

Dans le domaine rural, les principales réalisations en cours concernent :

- une importante opération de restauration des sols dans la région de Ouahigouya financée sur crédits du Fonds Européen ;
- un ensemble d'aménagements hydroagricoles financé sur le F. E. D. et sur le F. A. C. consistant essentiellement dans des barrages de retenue d'eau permettant la création de petits « îlots » de prospérité ; le nombre de ces aménagements croissant rapidement, ils pourront dans quelques années avoir une importance non négligeable sur le développement de la production agricole voltaïque.

République malgache.

L'accroissement de la production agricole, qui intéresse 85 p. 100 de la population de l'île, constitue l'objectif essentiel fixé par le Gouvernement malgache, à son plan de développement dont l'élaboration a marqué de nets progrès en 1963.

Les actions poursuivies à ce titre n'ont rien de spectaculaires et se divisent en de nombreuses opérations dont certaines dites « au ras du sol », portant sur

l'extension des périmètres irrigués et l'aménagement des régions naturelles par l'intermédiaire de sociétés d'aménagement spécialisées, ainsi que sur la formation et l'animation rurales.

On peut noter également un apport substantiel du budget national d'investissement qui, pour l'essentiel, a été consacré au fonds routier (1.120 millions de francs malgaches en 1962 et en 1963), l'objectif étant l'aménagement des grands axes de communication entre le centre et les régions périphériques, et la libération de certaines régions de l'intérieur de leur isolement géographique. En outre, l'aide du Fonds européen de développement a été largement utilisée dans l'équipement routier jusqu'à la date du 1^{er} janvier 1963 et depuis 1959 plus de 5.500 millions de francs malgaches avaient été ouverts à ce titre.

La Société des Pétroles de Madagascar a consacré 2,8 millions sur fonds F. A. C. à des recherches en vue de déterminer la possibilité de mise en exploitation du gisement des grès bitumineux de Bemolanga. La création d'une raffinerie qui traitera du brut importé a été décidée.

Le projet de mise en exploitation des chromites d'Andriamena dont l'objectif de production pourrait être de 75 à 100.000 tonnes annuelles, progresse normalement.

Enfin ont été implantées à Madagascar deux chaînes de montage de R4 Renault et de 2 CV Citroën.

On doit noter que le mouvement du commerce extérieur malgache se caractérise par une augmentation très nette des exportations, passant de 144.000 tonnes en 1960 à 330.000 en 1962, l'augmentation des importations suivant une progression moins accentuée de 300.000 tonnes à 420.000 tonnes en 1962, avec une nette tendance de ces dernières à la stabilisation.

République du Mali.

— Achèvement de l'infrastructure routière sur les grands axes économiques (subvention du Fonds européen).

Bitumage du tronçon Bougouni-Sikasso-Zégoua de la route Bamako-Haute-Volta, destinée à relier Bamako au chemin de fer Abidjan-Ouagadougou.

Bitumage du tronçon Ségou-Bla-San de la route Bamako-Mopti, principal axe de desserte du delta intérieur du Niger.

— Aménagement du site de Sotuba destiné principalement à fournir à Bamako et à sa proche région l'énergie électrique et accessoirement des possibilités d'irrigation (voir décision F. A. C.).

République islamique de Mauritanie.

L'ingratitude du milieu économique de la Mauritanie ne permet pas d'envisager une extension rapide des ressources de l'élevage ou de l'agriculture ; c'est donc sur le domaine minier qu'ont porté les principaux efforts.

— *La Société des mines de fer de Mauritanie* (capital de 13.300 millions de francs C. F. A., constitué par la Mauritanie, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières et des groupes français) a inauguré en juin 1963 ses installations. Elle produira 4,5 millions de tonnes en 1965 et atteindra 6 millions en 1967. On peut évaluer à un milliard C. F. A. en 1964 et 2 milliards en 1967 la ressource fiscale qu'apportera à la Mauritanie l'activité de Miferma.

— *La Société des mines de cuivre de Mauritanie* (capital de 400 millions de francs C. F. A., réparti entre le Bureau de Recherches Géologiques et Minières, la Mauritanie, Pennaroya et divers autres actionnaires) avait décidé de surseoir à

l'exploitation du gisement dont la rentabilité ne lui paraissait pas assurée en raison de l'importance des investissements nécessaires et de la situation du marché du cuivre. L'affaire fait actuellement l'objet d'une relance par suite de l'intervention d'une société américano-canadienne dont la position, quant à la valeur du gisement et la rentabilité de son exploitation, est plus optimiste.

Des négociations sont en cours entre les Gouvernements mauritanien et français sur les modalités et les conséquences pour les actionnaires français de l'introduction de ce groupe.

— *L'Équipement de Port-Etienne.* — Des projets sont à l'étude en vue de l'aménagement du port de pêche de Port-Etienne et de la construction de ses installations annexes (frigorifique, adduction d'eau et assainissement de la ville). Le financement de la plupart de ces travaux doit être assuré par le Fonds européen, pour un montant total d'environ 1.720 millions C. F. A.

La Société Guelfi entreprend, d'autre part, la construction d'un frigorifique d'une capacité de 2.500 tonnes en vue de l'exportation de poissons congelés.

— *Construction du Wharf de Nouakchott.* — Investissement entrepris par le Fonds européen pour un montant d'environ 500 millions C. F. A.

République du Niger.

La République du Niger a établi pour la période 1961-1963 un plan intérimaire dont les objectifs sont, d'une part, de réunir un potentiel d'études permettant de préparer une planification définitive et, d'autre part, d'améliorer l'infrastructure et l'encadrement de la production.

Les réalisations économiques en cours concernent :

— outre un gros effort entrepris pour les *études générales*, des *réformes de structure* destinées à renforcer le contrôle de l'Etat sur l'économie ;

— l'amélioration des *voies de communication* :

Télécommunications : réalisation d'une liaison moderne Ouest-Est (Ayorou—Niamey—Zinder—Nguigmi) sur financement français et américain.

Transports : travaux sur *l'axe routier* principal Niamey—Zinder et liaison Zinder—Nigéria — sur financement F. E. D. — liaison avec le Dahomey (route Gaya—Dosso sur financement F. A. C.). En matière *d'infrastructure aérienne* : équipement des aéroports de Zinder, Maradi et Agadès ;

— un important programme de *développement de l'agriculture* (coton en particulier) est en préparation. Les études sont réalisées et les travaux entrepris dans la vallée de la Maggia et le Goulbi de Maradi ;

— une amorce *d'industrialisation*, la construction d'une cimenterie de 30.000 tonnes par an, est commencée à Malbaza.

République du Sénégal.

1° Secteur privé.

Le Plan quadriennal sénégalais prévoyait, pour le seul secteur privé, un volume d'investissement de 40 milliards C. F. A. Différents facteurs politiques (rupture avec le Mali, socialisation des circuits commerciaux qui a freiné les investissements privés) joints à la situation financière assez tendue du Sénégal, n'ont pas permis de réaliser ce programme ambitieux.

Les principales réalisations économiques en cours sont actuellement les suivantes :

— *Construction de la Raffinerie de Dakar* ayant pour objectif final une possibilité de traitement de 1.200.000 tonnes de brut. Cette raffinerie sera normalement achevée dans les six prochains mois.

— L'équipement complémentaire des « *Phosphates de Taïba* » qui, avec un apport supplémentaire de un milliard C. F. A. fourni par l'International Minerals and Chemicals Corporation, devrait porter sa production à un million de tonnes par an.

— *Construction de la Société Frigorifique du Sénégal* (Sofrigal) ayant pour but de construire un frigorifique de congélation et de stockage de produits congelés. (Participants : Banque Sénégalaise de Développement, Armement Dhellemmes et Société américaine Starkist Foods.)

— *Construction de la Société sénégalaise d'Armement à la Pêche* ayant pour objet la constitution d'un armement sénégalais comptant au départ 5 thoniers congélateurs. (Participants : Banque sénégalaise de Développement, S. C. E. T. et Caisse de Péréquation du Thon.) Capacité initiale de cette société : 3.000 tonnes par an.

Des pourparlers sont, d'autre part, en cours pour la réalisation d'une chaîne de montage de véhicules automobiles lourds (Berliet pour 300 millions C. F. A. d'investissement) et légers (R4 Renault pour un investissement de 50 millions C. F. A.).

Toutefois ce projet doit être coordonné avec le projet de montage envisagé par Renault en Côte-d'Ivoire.

2° Secteur public.

En dehors des projets financés par le F. A. C., les réalisations suivantes sont actuellement en voie d'achèvement.

— *Production agricole* : aménagement pour la culture du riz de 3.000 hectares de périmètres endigués dans le delta et la basse vallée du fleuve Sénégal.

— *Transports et communications* : construction de 610 km de routes (investissement de 4 milliards C. F. A. fournis principalement par le F. E. D. et un emprunt allemand).

— *Habitat* : 3 milliards d'investissement ont été réalisés en matière de logements économiques par la Société immobilière du Cap Vert, l'Office des habitations à loyer modéré et sur prêts du Crédit populaire.

République du Tchad.

— Pour mémoire, casier A Nord Bongor, aménagement d'un périmètre agricole financé successivement par le F. I. D. E. S. pour la plus grosse part, et par le F. A. C. ensuite.

— Aménagement des polders du lac Tchad en vue de la culture du blé, du maïs et du mil. Etudes et aménagements expérimentaux partiels financés par l'O. C. R. S., relai du F. E. D., espéré par les autorités tchadiennes.

— Vaste programme d'hydraulique pastorale et villageoise financé par le F. E. D. pour un montant d'environ 1.200.000.000 C. F. A.

— Route Doba—Fort-Archambault avec franchissement du Bahr-Sara pour un montant d'environ 1.200.000.000 C. F. A.

— Des études techniques sont en cours dans le cadre d'un projet de prolongement vers la partie méridionale du Tchad du chemin de fer Transcamerounais. Le financement de la réalisation d'un tel projet intéressera, s'il voit le jour, différents bailleurs de fonds.

République du Togo.

Aucun fait marquant nouveau n'est intervenu depuis le début 1963 en matière de développement économique au Togo ; les événements intérieurs survenus depuis fin 1962, à la suite de la mort du Président Olympio, ont en effet dominé la vie de ce petit pays pour qui la relative pauvreté et l'insuffisance des conditions de base nécessaires à un rapide développement, constituent et continueront à constituer de sérieux handicaps.

L'agriculture constitue en effet la principale ressource de ce pays, et l'amélioration de la production agricole, négligée jusqu'ici, est la première condition pour une progression économique. Il semble que le nouveau Gouvernement envisage de porter effectivement son effort sur ce secteur.

Sur le plan des réalisations, il convient de relever, depuis le début de cette année :

— la mise en service du barrage et de l'usine hydroélectrique de Kpimé le 1^{er} juin 1963 (à 120 km de Lomé). Réalisé par la Société yougoslave Energoprojekt, avec un prêt du Gouvernement de Belgrad (conclu en 1961) et d'un montant de 460 millions C.F.A. (3 % amortissable en huit ans), cet aménagement, prévu pour 5.500.000 kWh en année moyenne, est de l'aveu même des autorités togolaises, d'une rentabilité discutable ;

— le développement régulier des exportations de phosphates : plus de 200.000 tonnes exportées pendant les six premiers mois de l'année 1963, contre 185.000 tonnes pendant toute l'année 1962 ;

— l'intervention, après de longs pourparlers, en août 1963 d'une convention confiant à la Compagnie française de câbles sous-marins et de radio, l'installation et la gestion pour 25 ans des télécommunications togolaises à longue distance.

ANNEXE III

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES ETATS AFRICAINS ET MALGACHE DE LA ZONE FRANC AU COURS DES DERNIERES ANNEES

Café (en milliers de tonnes).

ETATS	ANNEE 1958/1959	ANNEE 1959/1960	ANNEE 1960/1961	ANNEE 1961/1962	ANNEE 1962/1963
Cameroun	29,9	27,6	33	50,1	44
Ex A. E. F.	6	6,9	7,2	8,7	6,5
Côte-d'Ivoire	160	144,2	168	120	196
Dahomey					1
Madagascar	47	42	45	57	52
Togo	6	7,2	8	10,3	6
Total	248,9	227,9	261,2	246,1	305,5

Coton (en milliers de tonnes).

ETATS	CAMPAGNES				
	1958/1959	1959/1960	1960/1961	1961/1962	1962/1963
Tchad	24.400	14.504	34.270	16.467	34.000
Centrafrique	15.870	12.029	11.400	9.967	12.000
Cameroun	7.800	7.500	10.000	8.500	12.000
Togo	1.650	3.000	2.600	1.800	2.800
Mali	2.160	2.000	3.774	4.400	6.620
Haute-Volta	980	»	987	810	1.400
Côte-d'Ivoire	700	1.525	1.460	2.010	2.500
Dahomey	770	991	1.016	500	1.500
Niger	310	440	338	778	1.220
Madagascar	448	700	700	750	1.000
Total	55.088	42.689	66.545	45.982	75.040

Cacao (en milliers de tonnes).

ETATS	ANNEE 1957-1958.	ANNEE 1958-1959.	ANNEE 1959-1960.	ANNEE 1960-1961.	ANNEE 1961-1962.
Cameroun	65,2	60,4	64,1	71,5	65
Congo	0,23	0,39	0,6	0,8	0,8
Côte-d'Ivoire	45,4	55,6	62,7	93,8	74
Gabon	2,69	2,65	2,5	3,7	2,5
Madagascar	0,5	0,4	0,3	0,4	0,4
Togo	5,7	7,8	8,9	13	7,5
Total.....	119,72	126,5	138,5	183,2	150,2

Arachides (en milliers de tonnes).

ETATS	ANNEE 1958-1959.	ANNEE 1959-1960.	ANNEE 1960-1961.	ANNEE 1961-1962.	ANNEE 1962-1963.
Cameroun	66	71	70	80	»
Ex-A. E. F.....	190	180	185	195	»
Côte-d'Ivoire	»	25	24	»	»
Dahomey	16	20	18	22	»
Haute-Volta	50	»	96	»	»
Madagascar	34	22	25	21	»
Mali	123	120	200	110	»
Niger	168	104	150	152	150
Sénégal	765	832	870	990	760
Togo	8	9	12	»	»
Total.....	1.420	1.383	1.650	1.573	910

Sucre. (en milliers de tonnes).

ETATS	1958/1959	1959/1960	1960/1961	1961/1962
Congo	39	12	15	15
Madagascar	66	63	85	83
Total	105	75	100	98

Riz (en milliers de tonnes).

ETATS	1958	1959	1960	1961	1962
Côte-d'Ivoire	48	93	104	104	106
Sénégal, Soudan, Mauritanie..	170	170	180	175	Sans renseignements.
Haute-Volta	11	18,5	18,2	19,5	>
Dahomey	1,1	0,45	1,2	1,36	>
Niger	3,05	2,9	4,8	6,2	7,5
Congo	1,1	2,25	2,3	1,2	Sans renseignements.
Gabon	0,59	0,5	0,6	0,61	>
R. C. A.....	1,1	>	1,9	0,46	>
Tchad	17,5	23	18,2	22,8	>
Madagascar	780	700	810	780	853
Togo	3,7	6,5	5	6,1	6
Cameroun	5,2	4,6	6,2	2,4	Sans renseignements.
Total arrondi.....	1.040	1.020	1.150	1.120	

Coefficient de décortilage : 66,5 % (2/3).

Huile de palme (en milliers de tonnes).

ETATS	1958	1959	1960	1961	1962
Côte-d'Ivoire	14	13	16	18	17
Sénégal, Soudan, Mauritanie.....	»	»	»	»	»
Haute-Volta	»	»	»	»	»
Dahomey	32	29	30	31	31
Niger	»	»	»	»	»
Congo	12	12	13	12	11
Gabon	»	»	»	»	»
R. C. A.....	»	»	»	»	»
Tchad	»	»	»	»	»
Madagascar	»	»	»	»	»
Togo	2	2	2	4	3
Cameroun	7	8	8	10	11
Total	67	64	69	75	73

Il faut noter que la Côte-d'Ivoire plante actuellement 2.000 hectares par an de palmiers sélectionnés représentant une capacité de producteurs de plus de 4.000 tonnes, alors que le Dahomey ne dépasse guère 1.200 hectares de plantations annuelles.

Bananes (en tonnes).

ETATS	1958	1959	1960	1961	1962
Cameroun	75.000	60.000	40.000	52.650	54.200
Congo	1.000	1.100	1.300	660	320
Côte-d'Ivoire	46.000	54.000	73.000	104.000	143.000
Madagascar	»	»	»	480	3.020
Total	122.000	115.100	114.300	157.790	200.540

Palmistes (en milliers de tonnes).

ETATS	1958	1959	1960	1961	1962
Côte-d'Ivoire	17	15	18	18	17
Sénégal-Soudan, Mauritanie	2	3	4	4	3
Haute-Volta	»	»	»	»	»
Dahomey	60	50	60	60	55
Niger	»	»	»	»	»
Congo	7	6	6	6	7
Gabon	»	»	»	»	»
R. C. A.	1	1	1	1	1
Tchad	»	»	»	»	»
Madagascar	»	»	»	»	»
Togo	13	9	15	15	14
Cameroun	20	20	23	23	22
Total	120	104	127	127	119

Uranium (en tonnes).

ETAT	1960	1961	1962 (six mois).
Gabon	»	969	727

Bois (en milliers de m³).

ETATS	1959	1960	1961
Cameroun	178	161	179
Congo	263	306	340
Côte-d'Ivoire	579	834	1.063
Gabon	1.202	1.340	1.302
Total	2.222	2.641	2.884

Aluminium (en tonnes).

ETATS	1959	1960	1961	1962
Cameroun	42.315	43.901	47.570	52.250

Pétrole (en milliers de tonnes).

ETATS	1959	1960	1961	1962 (Six mois.)
Congo	»	51,8	102,9	61,2
Gabon	753	800	774	398
Total	753	851,8	876,9	459,2

Manganèse (en tonnes).

ETATS	1960	1961	1962 (Six mois.)
Côte-d'Ivoire	61.600	124.700	57.700
Gabon	»	»	21.000
Total	61.600	124.700	78.700

Phosphates (en tonnes).

ETATS	1959	1960	1961	1962 (Six mois.)
Sénégal	111.490	221.190	577.546	358.290
Togo	»	»	57.162	86.040
Total	111.490	221.190	634.708	444.330

ANNEXE IV

LES ESSAIS DE PLANIFICATION

Des essais de planification sont actuellement tentés en Afrique Noire. Ils se heurtent à de nombreuses difficultés techniques qui peuvent être résolues par un effort conjoint des Etats et de l'aide extérieure : manque d'informations de base, manque de cadres ayant l'expérience de la planification, absence de procédure de planification adaptée aux moyens dont disposent les Etats... Pour résoudre ces difficultés le Ministère de la Coopération a mis au point une forme d'aide « intégrée » groupant des actions diverses telles que le financement et la réalisation des études, la recherche méthodologique, le conseil, la formation...

Mais à eux seuls, ces moyens ne suffisent pas à résoudre le problème d'un développement planifié efficace. Il convient en effet de bien préciser que la planification ne saurait être une fin en elle-même. Le souci de perfectionner les méthodes de « programmation », d'améliorer l'information statistique, les techniques de prévision irait à l'encontre du but recherché s'il amenait à négliger des tâches aussi fondamentales que la coordination de l'action administrative, la lutte contre les doubles emplois en matière d'investissement, la promotion du paysan, le démarrage de l'industrialisation... Sans tomber dans la mystique de l'action pour l'action, la planification doit d'abord servir à mobiliser les initiatives privées et publiques en faveur du développement et à fournir un cadre pour ces différentes entreprises.

D'une manière plus réaliste disons qu'il ne suffit pas d'élaborer un plan, il faut l'exécuter. Dans ce domaine les Etats africains connaissent des difficultés dont la solution dépendra pour la plus grande part de leurs efforts propres, du sérieux avec lequel ils aborderont ces problèmes mais aussi des conditions de l'aide extérieure, qu'elle soit privée ou publique.

En particulier en ce qui concerne le financement des plans on ne peut que constater que tous devront faire largement appel à des moyens étrangers. Même le Mali qui a pris comme premier objectif de son plan quinquennal l'indépendance économique ne pourra le réaliser qu'en recherchant à l'extérieur plus de 55 % de son financement. Au Sénégal 30 % du financement du plan proviendra de l'aide publique extérieure et 45 % des financements privés.

Il apparaît dans ces conditions que les Etats risquent de faire des prévisions que les faits démentiront si elles ne sont pas fondées sur une appréciation convenable des moyens d'aide extérieure privée et publique. Ainsi, on peut dire qu'en matière d'investissement privé le plan du Sénégal a pris deux ans de retard : les opérations concernant le secteur privé prévues pour quatre ans s'exécuteront vraisemblablement en six ans.

ANNEXE V

EVOLUTION DE LA ZONE FRANC AU COURS DES DERNIERES ANNEES

I. — Cadre juridique.

1° De juin 1960 à juin 1961 la France a signé des accords bilatéraux de coopération monétaire, économique et financière avec tous ses anciens Territoires d'outre-mer et Territoires associés d'Afrique Noire et de Madagascar, à l'exception du Mali, de la Guinée et du Togo.

Par ces accords, la République française et les nouvelles Républiques africaines et malgache sont convenues de maintenir leurs relations économiques dans le cadre d'un régime préférentiel réciproque leur assurant des débouchés privilégiés.

Les marchandises originaires et en provenance des territoires de chacune des parties circulent librement entre ces territoires et bénéficient dans l'un et l'autre Etat de la franchise des droits de douane, sauf exceptions apportées d'un commun accord en Commission mixte.

Cet organisme arrête également chaque année les engagements que les Etats prennent à notre égard en ce qui concerne les importations de produits français en fonction des besoins exprimés par chaque Etat et tenant compte d'une utilisation judicieuse des ressources de la Zone Franc.

En outre les Etats bénéficient pour leurs exportations des organisations de marchés et des aides financières intéressant les produits de base existant au sein de la Zone Franc, à charge, pour eux, de respecter les règles et directives générales formulées dans ce domaine pour l'ensemble de la Zone Franc, sous réserve des aménagements jugés nécessaires.

2° Le 9 mars 1962 un accord de coopération en matière économique, monétaire et financière est intervenu entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali. Il prévoit que « les engagements réciproques des deux parties en matière d'échanges procéderont des préoccupations suivantes :

— faciliter le développement de la République du Mali en favorisant ses échanges internationaux et en reconnaissant la nécessité de protéger ses industries nationales,

— entretenir entre les deux pays des courants commerciaux fondés sur la non-discrimination et pouvant conduire à la conclusion de régimes particuliers en matière douanière, tarifaire, contingentaire et d'organisations de marchés ou concernant des facilités d'écoulement négociées annuellement pour les produits intéressant l'une et l'autre partie ».

Dans le cadre de cet accord, des engagements précis sont pris chaque année de part et d'autre.

3° Le 10 juillet 1963 a été signé un accord de coopération en matière économique, monétaire et financière entre la République française et la République togolaise. Il y est prévu, au titre des échanges que, « compte tenu des obligations qui résultent pour l'une et l'autre des Parties contractantes des organisations éco-

nomiques dont elles sont membres ou auxquelles elles sont associées, la République togolaise et la République française conviennent de favoriser leurs relations commerciales dans un cadre contractuel fondé sur le principe du maintien de la libre circulation et de la franchise douanière existant à la date d'entrée en vigueur du présent accord, sous réserve des lois et règlements relatifs à l'hygiène, à la sécurité et à la moralité publique, au respect des monopoles fiscaux et des organisations de marchés ».

Des accords particuliers fixent chaque année les obligations précises des parties.

Il est d'autre part prévu que tous les Etats signataires des accords examinés ci-dessus continueront à bénéficier de l'aide de la République française pour favoriser leur développement économique et social.

Le texte des accords (Mali, Togo) ou des conventions de financement passées au titre de cette aide (autres Etats) dispose que lorsqu'il s'agira de projets donnant lieu à un concours financier français, les matériels, matériaux et fournitures nécessaires à leur réalisation devront être originaires et en provenance de la Zone Franc.

4° Seul l'accord passé avec la Guinée, le 22 mai 1963, accord uniquement commercial, ne fait pas mention de cette aide française. Il y est simplement stipulé que « les engagements réciproques des deux parties en matière d'échanges auront pour objet de faciliter le développement des échanges franco-guinéens et que les deux Gouvernements se déclarent prêts à prendre les mesures propres à favoriser les exportations des produits de chaque partie vers les territoires de l'autre ».

Chaque Gouvernement doit accorder un régime libéral à l'importation sur son territoire de produits originaires et en provenance de l'autre et le fait bénéficier de la clause de la nation la plus favorisée.

II. — Evolution des échanges.

A. — Statistiques françaises.

— Les exportations françaises à destination des Etats africains et malgache (Guinée non comprise) se sont chiffrées à :

2.122 millions de francs en 1960 ;

2.436 millions de francs en 1961 ;

2.417 millions de francs en 1962,

soit, en valeur relative, 6,25 %, 6,83 % et 6,65 % des exportations totales de la France. 1961 ayant été une année exceptionnelle on ne peut pas considérer que 1962 annonce un déclin de nos exportations.

— Les importations en provenance de ces Etats ont suivi une même courbe de croissance, passant de :

2.083 millions de francs en 1960 ;

à 2.225 millions de francs en 1961 ;

et 2.362 millions de francs en 1962,

soit 6,7 % en 1960 et 1961 et 6,5 % en 1962, des importations totales françaises.

Ainsi, au cours de ces trois dernières années, le solde de la balance commerciale avec l'ensemble de ces territoires a été positif pour la France :

39 millions de francs en 1960 ;

211 millions de francs en 1961 ;

55 millions de francs en 1962,

alors qu'en 1959 le solde négatif atteignait :

242 millions de francs.

Pour 1962, le pourcentage de couverture de nos importations par nos exportations a été le suivant :

a) Avec les pays étrangers.....	101	%
b) Avec la Zone Franc.....	97	%
dont :		
c) Avec les Etats Africains et Malgache.....	102	%
d) Avec les autres Etats de la Zone Franc.....	94,6	%

En 1962, nos exportations ont concerné, par ordre décroissant, les secteurs ci-dessous :

Textiles	450 millions de francs	18	%
Machines	380 — —	15	%
Produits alimentaires.....	380 — —	15	%
Produits chimiques.....	300 — —	12	%
Véhicules	260 — —	10	%
Produits sidérurgiques.....	250 — —	10	%

Certains produits trouvent dans ces Etats un débouché particulièrement important. C'est le cas du coton dont 34 % des quantités totales exportées par la France ont été absorbées par ce marché en 1962 ; du ciment (28 %) ; du sucre (18 %) ; de l'appareillage électrique, des véhicules automobiles, des céréales et farines (8 %) ; des produits chimiques et pharmaceutiques et des boissons (6 %).

Ce pourcentage est en hausse d'une année à l'autre pour le coton, le ciment, les produits chimiques et pharmaceutiques, l'appareillage électrique et se maintient pour les sucres et les céréales et farines.

B. — Statistiques des Etats.

D'une manière globale, la France reste le premier client de ces Etats dont elle a absorbé les *exportations* dans les proportions suivantes pour les dernières années :

1960	1.712 millions de francs	60	%
1961	1.895 — —	59	%
1962	1.965 — —	56	%

Elle reste aussi, et dans des proportions encore plus importantes, leur premier fournisseur, les *importations* en provenance de France se présentant ainsi :

1960	2.297 millions de francs	65	%
1961	2.657 — —	64	%
1962	2.678 — —	63	%

Il ne semble pas que les principaux Etats africains exportateurs puissent aisément trouver de nouveaux débouchés à leurs produits. Si la Côte d'Ivoire a pu ramener de 52 % en 1960 à 49 % en 1962 la part de ses exportations vers la France, Madagascar de 56 % à 54 % et le Congo de 28 % à 20 %, par contre le Cameroun a vu cette part passer, pour la même période, de 57 % à 60 %, le Gabon de 51 % à 60 %, le Sénégal de 82 % à 86 %.

La baisse apparente de la France comme client des Etats tient d'ailleurs souvent à ce que le marché français est saturé pour certains produits (exemple : banane, café).

Quant aux importations, en 1962 le Togo et le Mali sont les deux seuls Etats qui aient reçu de la France moins de 50 % des produits qu'ils ont importés (33 % et 39 %).

Dans les autres, la part de la France se maintient d'une façon générale et est même en hausse dans les Etats suivants :

	1960	1962
Congo	66 %	67 %
Gabon	59 %	62 %
Madagascar	70 %	75 %

La stagnation en valeur absolue des importations de France entre 1961 et 1962 ne doit d'ailleurs pas être acceptée sans réserve. En effet, dans l'euphorie d'une situation économique que le niveau exceptionnel atteint par la production de certains grands produits d'exportation avait rendu particulièrement favorable, plusieurs Etats ont importé en 1961 plus qu'ils ne pouvaient absorber (exemple : Côte d'Ivoire pour certains biens d'équipement : tracteurs), d'où constitution de stocks qu'il a fallu résorber en 1962 en diminuant le volume de certaines importations.

En conclusion, depuis l'accession à la souveraineté internationale des Etats africains et malgache, la part revenant à la France dans le commerce de ces Etats se maintient.

III. — Les avantages accordés par la France aux produits des Etats africains.

En ce qui concerne plus particulièrement les importations en France de produits tropicaux, le régime préférentiel réciproque prévu par les accords de coopération comporte trois caractères essentiels :

- préférence tarifaire ;
- préférences contingentaires ;
- organisations de marché.

La préférence tarifaire est importante puisqu'elle représente 20 % pour les bananes, 18 % pour le café, 27 % pour le poivre, 15 à 17 % pour les huiles alimentaires.

Les préférences contingentaires résultent des restrictions apportées aux importations de produits concurrents venant de pays tiers ; elles constituent de véritables assurances de débouché pour les productions d'outre-mer sur le marché français. L'une des conséquences directes de ce système de contingentement est une plus-value accordée aux produits des Etats d'outre-mer de la Zone franc qui bénéficient ainsi de cours souvent très supérieurs à ceux enregistrés sur le marché mondial.

Pour le sucre, les arachides, de véritables organisations de marché assurent des garanties d'écoulement et de prix.

Le soutien des cours des produits d'outre-mer résulte soit de la préférence tarifaire, soit des préférences contingentaires, soit encore d'une aide financière directe ou de la fixation d'un prix garanti, ces avantages pouvant se cumuler et accroître le surprix en résultant.

Au cours des trois dernières années, l'évolution des échanges a été marquée par une libéralisation de plus en plus poussée du régime qui s'est traduite par une réduction des préférences et un abaissement du soutien.

Sur le plan tarifaire le rapprochement du tarif français avec le tarif extérieur commun a eu pour conséquence une diminution de la préférence dont bénéficiaient notamment le poivre, le café, les huiles.

Sur le plan contingentaire, tandis qu'étaient régulièrement augmentés les contingents accordés aux Etats africains étrangers à la Zone franc associés à la C. E. E. et que des contingents nouveaux étaient ouverts sur les pays tiers pour quelques produits, la part réservée aux Etats de la Zone franc sur le marché français s'est vue limitée en ce qui concerne le café, les arachides et la banane.

Corrélativement à cette réduction des préférences a été amorcée une diminution des surprix dont bénéficiaient les produits en faisant l'objet ; pour le café, en particulier, le prix maximum a été ramené de 340 à 320, puis à 295 F le quintal.

Il convient de noter enfin qu'en exécution des dispositions de la nouvelle Convention d'association des E. A. M. A. à la C. E. E. les surprix et restrictions quantitatives existant à l'intérieur de la Zone franc auront disparu avant trois années, certains d'entre eux étant éliminés dès 1963 (coton, poivre, huile de palme, gomme arabique, coco râpé).

ANNEXE VI

LA PARTICIPATION DE LA FRANCE AU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT DE L'OUTRE-MER (F. E. D. O. M.)

Le montant de la participation de la France au Fonds européen de développement, tel qu'il ressort de la répartition des contributions entre les Six Etats membres de la Communauté économique européenne, arrêtée à l'article 1^{er} de « l'accord interne relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté » intervenu dans le cadre de la Convention d'Association entre la C. E. E. et les Etats africains et malgache associés, signée à Yaoundé le 20 juillet 1963, s'élève à 246,5 millions d'unités de compte (= dollar U. S.) pour les cinq années à venir.

*
* *

En raison de l'importance que revêt l'aide bilatérale dispensée par le Fonds d'Aide et de Coopération (F. A. C.) aux Etats africains et malgache associés à la Communauté économique européenne, le Ministère de la Coopération envisage de resserrer son action de coordination avec les organes de gestion de l'aide communautaire des Six dans le cadre de la nouvelle Convention : la Commission de la C. E. E. et la Banque européenne d'investissement.

Il existe déjà des rapports constants entre les responsables géographiques et techniciens du Fonds européen de développement, d'une part, et leurs homologues du Ministère de la Coopération, d'autre part.

Les échanges d'informations sur les études et sur les projets à financer respectivement par chacun des deux Fonds à l'examen en commun de certains dossiers continueront à donner à ces rapports une efficacité certaine : une procédure d'échange d'informations et de réunions périodiques à Bruxelles et à Paris vient d'être mise au point par les deux Administrations.

Indépendamment de la coopération déjà existante entre les services du Fonds européen de développement et ceux du Fonds d'Aide et de Coopération et qui sera encore pratiquée lors de l'application de la nouvelle Convention, une coordination franco-européenne pourra s'instaurer également sur un plan institutionnel au sein du nouveau organisme créé par l'article 11 de l'accord interne relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté. Cet organisme sera un comité composé de représentants des Etats membres — un ou deux experts du Ministère de la Coopération, selon les cas, siégeront au sein de la délégation française — et présidé par un représentant de la Commission. Toutes les propositions de financement élaborées par les services compétents de la Commission seront communiquées pour avis à ce comité qui fonctionnera lorsque la Convention créant les nouvelles institutions de l'association, les protocoles annexes ainsi que les accords internes, entreront en vigueur.

La coordination en matière d'assistance technique est recherchée avec nos partenaires européens au sein du Comité d'aide au développement (C. A. D.) et du groupe de travail pour la coopération technique de l'O. C. D. E. qui examinent chaque année les memoranda de chacun des Etats membres de l'O. C. D. E. Cette coordination s'exerce également au sein du groupe d'assistance technique des Six, créé le 19 octobre 1960 par décision du Conseil des Ministres de la C. E. E., qui se réunit périodiquement à Bruxelles pour procéder à des échanges d'informations, confronter les ressources disponibles des six pays donateurs, étudier les demandes d'assistance technique présentées par les pays en voie de développement et, le cas échéant, prendre l'initiative d'actions communes d'assistance technique. Un représentant du Ministère de la Coopération siège au sein de la délégation française à ce groupe.

AMENDEMENTS PRESENTES PAR LA COMMISSION

Article 18.

ETAT B

Coopération.

Titre IV. — Moyens des services..... — 10.200.000 F.

Amendement : Augmenter cette réduction de crédits de 5 millions de francs.

Article 19.

ETAT C

Coopération.

Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat :

Autorisations de programme.....	446.000.000 F.
Crédits de paiement.....	140.000.000 F.

Amendement : Réduire chacune de ces dotations de 2 millions de francs.